Envoyée à M. Louis secrétaire perpetuel de l'Academie le 12 octbre 1769.

Copie de la lettre que j'ay addressé a Mr Louis pour être communiqué à l'académie en reponse à la lettre de Mr Bordenave secrétaire pour les extraits de l'Academie.

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C IV N 1371

Monsr.

M. Bordenave m'addressa au nom de l'académie Roy.le de Chir. à la fin du mois de ~~Xbre~~ 7bre dernier une lettre par laq.lle il m'instruisoit de ce que ce sçavant tribunal avoit objeté contre le mémoire que j'ay eu l'honneur de luy ~~[illegible]~~ présenter concernant les playes faites par les morsures d'animaux enragez et leur traitement: me seroit-il permis de communiquer mes réflexions sur cette lettre à l'Academie et oserai-je vous prier de les recevoir, Monsieur, telles qu'elles sont. si ce n'est point l'usage obligez moy de retenir cette lettre et regardez la comme non avenüe.

ici je place la copie de la lettre de mr Bordenave

en réponse. Lorsque j'ay eu l'honneur de communiquer mon mémoire à l'Académie mon intention n'étoit point de disserter sur la Rage, n'y de confondre l'hydrophobie avec cette maladie; je me suis borné simplement au traitement des playes, convaincu que la sureté des malades ou blessez dependoit des premiers pansements et je presumois que les möiens que je proposois étoient invariables et faciles à administrer, persuadé autant que je le suis qu'il n'y a point de Spécifiques contre la Rage jusqu'à ce jour.

L'horreur de l'eau n'est qu'un accident de la Rage et non un symptome caractéristique de la Rage, puisqu'on à vû perir des enragés qui cherchoient l'eau pour s'y raffraichir et qui ont avallé des liquides jusqu'à leur mort, ma pratique dans l'art de guérir m'a fourny ä au moins une 12e. d'exemples dans certaines fievres essentiellement malignes où les sujets avoient en horreur tous les liquides qu'on leur présentoit ce qui présumablement étoit occasionné par l'impression de l'être qui frappoit les nerfs destinez pour la déglutition; c'est ce qui à aussi porté dans de pareilles fievres quelques praticiens à nommer ces fievres Rage spontannée.

On démande si le Cautere actuel proposé par les anciens n'est pas plus utile que le potentiel que je propose et auquel je donne la preference.

fer

J'aurai l'honn.r de répondre que je ne doute point de l'efficacité du Cautere actuel où le fer rouge, mais j'oppose.

1°. l'effroy qu'il occasionne au blessé;
2°. La vive douleur qu'il cause surtout s'il est appliqué sur des parties aponevrotiques.

ARC 11 d. 20 n°2

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

ACADÉMIE ... N

3°. le peu de facilité à le porter dans des playes étroites dans leur entrée et larges dans leur fond.

4°. par la multiplicité des applications rélativement au nombre des playes et à leurs dilacérations.

5°. par rapport au voisinage des tendons, des gros nerfs, des gros vaisseaux, à celuy des organes de la respiration, de la déglutition &c. . . —

6°. à la quantité des cautères rélativement à la figure des playes où certainement les mêmes cautères ne pourroient pas satisfaire dans tous les genres de playes.

7°. Enfin à la répugnance qu'auroit incontestablement un blessé à se laisser cautériser une 12.e de playes — et quelque fois plus.

D'où je conclus que ces motifs sont péremptoires et suffisants pour éloigner le cautère actuel et donner la préférence au potentiel qui ne cause aucun effroy au blessé, que peu de douleurs au malade, qui peut s'appliquer ainsy que je l'ay conseillé avec tous les ménagements nécessaires, près des tendons, des nerfs, des gros vaisseaux, des — organes de la respiration et de la déglutition, qui peut enfin être répété plusieurs fois de suites sans causer — ny répugnance, ny effroy, ny vives douleurs au blessé.

Je rapporteray en preuve pour le 1.er cas l'histoire d'un particulier qui fut mordu par une vipère et auq.l un chirurg.n voulut cautériser avec un fer rouge la main mordüe et déja très enflée, aussitôt cet homme effrayé se sauva de chez le chirurg.n, — se couppa d'un coup de hache le doit mordu, cependant malgré ce moyen trop tard employé, je luy ay vû faire une 20.e de scarifications le long du bras et sur la main qui ont été peinnées de l'eau ... ayant été à toute extrémité.

Pour le 3.e supposons une morsure faite par un chien ou un loup enragé, qui pénétrera de part en part de même que si ces — animaux serroient la partie inférieure de la jambe et que les dents en se joignant passassent sous les extrémités des muscles — jumeaux ou dessous le tendon d'achile et que les playes fussent étroites, comment pourroit-on cautériser toute l'étendüe de ces playes étroites avec un fer rouge. Le Cautère potentiel alors

porté par le moïen d'une mèche, pénétrée d'une dissolution de pierre à Cautère ne seroit-il pas préférable? C'est ainsi que je viens d'en user au mois de Juillet dernier envers un enfant de 8 ans qui avoit été mordu à la partie interne et inférieure de l'avantbras par un Chien accusé d'être enragé, les blessures — quoique fort étroites et profondes furent cautérisées avec des — petites tentes de charpie pénétrées de la dissolution Caustique, après avoir baigné au moins une heure la partie mordüe dans — l'eau chaude et l'avoir dégorgée par plusieurs alternatives — compressions, par ce moïen j'ay ôté tous les soubçons et l'enfant est aujourd'huy bien portant et guéry de ses playes et cautérisations: Comme ces cautérisations avoisinoient les tendons fléchisseurs — du poignet j'ay pris toutes les ~~[illegible]~~ précautions convenables et nécessaires — pour éviter de les toucher, n'aurois-je pas couru de ~~[illegible]~~ — plus grands risques en portant un fer rouge et très long dans le fond de ces playes? et l'enfant meut-il permis de ~~l~~ répéter — quatre cautérisations ainsi que je l'ay pratiqué!?

Les anciens ont proposés le Cautère actuel "pour extraire le virus, "et l'altérer, le Cautère est du susdit scope et tout médicaments qui " sont troutés - - - - - - - - . mais je ne vois aucuns qui l'ayent pratiqué avec succès. M. Hom correspond.t de l'acad.e a cautérisé plusieurs blessez, dont les uns ont été guéris et les autres sont morts — enragés: sans-doute que ceux qui n'ont pas ~~été~~ guéris n'avoient été — cautérisés que dans quelques points de leurs blessures soit par l'indocilité des malades soit par la difficulté de pouvoir porter le Cautère dans tous les points lésez?

Lorsque j'addressay mon mémoire à l'académie, je ne m'étois servy — du cautère potentiel que dans deux ~~[illegible]~~ cas simples ~~ment et j'avois~~ procuré la guérison à ces blessés et prévenu une redoutable maladie, maintenant j'en un 3.e dans l'enf.t que j'ay détaillé cy dessus où j'ay suivy la méthode indiquée dans mon mémoire à l'exception du — bain d'eau chaude que j'ay porté beaucoup plus long que je ne l'ay — conseillé, regardant cette opérat.on comme très essentielle. or, — puisqu'un succès aussi heureux a répondu à mes desirs pourquoy ne dois-je pas y mettre ma confiance? et pourquoy en établissant la Cautérisation comme un prophilactique ferai donner la préférence au Cautère actuel si difficile à mettre en usage, si douloureux, si — incertain ~~[illegible]~~ au Cautère potentiel qui n'a aucuns de ces inconvenients et qu'on dirige comme on le veut?

En Considérant le traitement des morsures faites par les animaux enragés sous ces deux points de vue 1.o dans le point topique. 2.o dans le passage du virus dans les nerfs et dans les organes; on ne ~~[illegible]~~ pourra se refuser aux moyens que présentent ces deux états; le premier est du ressort de Chirurgien et qui consistera toujours dans l'enlèvement de la partie mordüe soit par la cautérisation soit avec l'instrument tranchant. Le second appartiendra a la médecine interne, mais, les succès seront bien inférieurs à ceux de la médecine vulnéraire, malgré les cures annoncées

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
S N

dans differents cas, j'ay peine à me convaincre que les malades doivent leurs guérisons aux spécifiques, tant vantés; je n'ay éprouvé pas même celle qui a donné lieu à la sçavante dissertation de Doct. Nugent, si marguerite Bryans avoit été cautérisée dans les ~~petites~~ petites blessures auroit elle éprouvé une maladie aussi compliquée.?

Si j'avois eu l'honneur d'être en 1755 le corresp. de l'acad. Roy. de Chir. je n'aurois seurement point fait insérer dans le journal de médecine le détail du traitement des enragés qui venoient de mettre aux fers, je ~~n'avois~~ n'avois pas encore formé aucunes correspondances avec le sçavant tribunal, j'aurois dans ce tems réclamé les lumières nécessaires pour complettér heureusement les objets de ma mission par ordre de la Cour, mes lettres de Correspond. de l'acad. sont du 24 7bre 1761.. or je n'ay point prévariqué à mes engagemts. et à tout ce que je dois à l'illustre compagnie qui m'a tant honoré! au surplus je n'ay cité les cures rapportées dans ce journal que comme ayant été opérées sans la cautérisation, n'ayant alors employé que le mercure et la poudre de palmarius; ce seroit avec la plus vive douleur que je verrois mes juges m'accuser d'un amour propre sur lequel je n'ay eu d'autres intentions que de confirmer les cures faites par le mercure et la poudre susdite, je me trouve trop honoré des marques de distinction que l'Académie a bien voulu m'accorder pour que je neglige point au contraire toutes les occasions qui pourront me conserver l'honneur de sa protection.

J'ose donc vous prier, Monsieur, de demander pour moy un examen scrupuleux de ma Cause à l'Académie et pour le Bien ~~public~~ de l'humanité qu'elle fasse administrer les deux méthodes de cautérisations et qu'elle charge les praticiens d'être exacts, fidels dans leurs procedés, elle continuera de se rendre utile au bien public et la Chirurgie des Provinces luy sera redevable d'un traitement dont la charlatanerie a presque toujours été en possession.

Voudriez vous bien aussy, Monsieur, faire mention de L'observation cy incluse; je désire avoir rempli les vues de L'Académie et qu'elle daigne me continuer l'honneur de sa Bienveillance.

J'ay l'honnr. d'être avec un très profond respect,

Mr.

V. T. humble
et signé [signature]